

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate**LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU CONSOLIDE SES ACTIONS EN MATIÈRE
DE RÉCUPÉRATION ENVIRONNEMENTALE GRÂCE AU PARTENARIAT AVEC LA SORAC**

McMasterville, le 28 octobre 2025 – Dans le cadre de ses actions continues en faveur de la protection de l'environnement, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) poursuit sa collaboration avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels sur son territoire.

Ce partenariat permet aux citoyennes et citoyens de la MRCVR ainsi qu'aux organismes à but non lucratif (OBNL), de déposer gratuitement leurs appareils commerciaux ou industriels à l'Écocentre régional. Ces équipements seront ensuite récupérés et recyclés par la SORAC selon les plus hautes normes environnementales.

Une solution simple et responsable pour les citoyennes, citoyens et organismes

Grâce à cette entente, toute personne détenant un appareil professionnel, comme un réfrigérateur ou un congélateur de restaurant, une machine à glaçons ou un présentoir réfrigéré, peut le remettre à l'Écocentre de la MRCVR, où la SORAC en assurera la récupération sécuritaire.

Les commerces et institutions peuvent, de leur côté, faire une demande de collecte gratuite directement auprès de la SORAC, qui se chargera du transport et du traitement des appareils.

Une collaboration au cœur de la transition écologique

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour la mise en œuvre du programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) visant les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels en fin de vie utile.

Depuis le 30 septembre 2022, ces appareils doivent obligatoirement être recyclés dans le cadre d'un programme officiel afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de récupérer les matériaux valorisables.

Les appareils visés comprennent notamment :

- réfrigérateurs et congélateurs commerciaux;
- cellules de refroidissement et celliers réfrigérants;
- présentoirs et îlots réfrigérés;
- machines à glaçons et distributeurs automatiques réfrigérés;
- appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical.

Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes.

La liste complète des produits acceptés est disponible sur le [site Web](#) de la SORAC.

Un geste concret pour la planète

Chaque appareil recyclé de manière adéquate permet d'éviter le rejet d'environ une tonne de GES dans l'atmosphère, soit l'équivalent de 4 400 kilomètres parcourus en voiture.

Le traitement des appareils par la SORAC permet également de récupérer jusqu'à 97 % de leurs composantes, réduisant ainsi la consommation de ressources naturelles et la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement.

« Grâce à cette entente, la MRCVR simplifie la vie des citoyennes et citoyens tout en posant un geste concret pour l'environnement. En offrant un point de dépôt local pour ce type d'appareils, nous permettons à la population et aux organismes de contribuer activement à la réduction des GES et à la valorisation des matières recyclables. », souligne madame Karine Lehoux, directrice, responsable du Service du développement durable de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

« Protéger l'environnement est une responsabilité partagée. En développant des solutions de collecte adaptées et facilement accessibles, nous aidons les citoyens et les organisations à faire leur part. Il ne s'agit plus seulement d'avoir de bonnes intentions, mais de leur offrir les moyens d'agir concrètement. Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la MRC. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. », affirme madame Nathalie Desjardins, directrice générale de la SORAC.

Source et renseignements :

Anaëlle Cateau, conseillère en communication
450 464-0339, poste 2803 | communications.studio@mrcvr.ca

Adresse de dépôt et de collecte

Écocentre régional de la MRCVR
60, rue Fisher, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0K3

Contact

Mikhaël Philippot
Conseiller à la gestion des matières résiduelles | MRCVR
450 464-0339, poste 2107 | conseiller.gmr@mrcvr.ca

Nathalie Desjardins
Directrice générale | SORAC
1 888 728-9169, poste 301 | nathalie@sorac.ca

À PROPOS DE LA MRCVR

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Couvrant un territoire d'approximativement 136 000 habitant(e)s, l'organisation interagit, dans une perspective durable, au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. L'organisation travaille à maintenir un lieu de vie et de travail de qualité ainsi qu'un milieu économique diversifié. La MRCVR s'engage à protéger la rivière Richelieu, patrimoine naturel commun, pour préserver la qualité de vie de la communauté et pour léguer un environnement sain et florissant aux générations futures.

À PROPOS DE LA SORAC

La Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) est un organisme à but non lucratif responsable du programme de recyclage des appareils de réfrigération et de congélation conçus et destinés à un usage commercial ou institutionnel dans l'ensemble du Québec.